



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010566

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 31/10/2025 10H38 C:000032 I:32429
V/REF : 1034305
V/Email reçu le Vendredi 31/10/2025 à 10H38

SEMCODA MANDATAIRE MR DUCRET
SEMCODA AGENCE DE BOURG
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 9399
IMMEUBLE : BVD DE BROU - 9399
34 BOULEVARD DE BROU
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 23 Janvier 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 34 BLVD DE BROU - BOURG EN BRESSE - MR OMAR 0780530629 (NE PARLE PAS BIEN FRANCAIS) - RDC - LOGT 1001

MOTIF : INTERVENIR POUR INSTALLATION D'UN DESUMIDIFICATEUR
PL00001

Donneur d'ordre : Mr R MAHIEU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

LE 25 NOVEMBRE 2025 A 10H30
MISE EN PLACE D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR.
LE 16 JANVIER 2026 A 14H30
RÉCUPÉRATION DU DÉSHUMIDIFICATEUR

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 à 17H05 Mr R MAHIEU

RT LGESTION Email envoyé le 17/12/25 à 14H39 regis.mahieu@semcoda.com

RT LGESTION Email envoyé le 03/12/25 à 14H51 regis.mahieu@semcoda.com

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS INDIQUER LA DATE A LAQUELLE NOUS DEVONS
RÉCUPÉRER LE DÉSHUMIDIFICATEUR.

RT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 03/12/25 A 14:49 MR R MAHIEU

RT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 17/12/25 A 14:37 MR R MAHIEU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010566

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,71	46,71
1,00	PL00004-H(s) d'intervention	1	41,52	41,52
1,00	PL00001-Forfait déplacement le 16/01	2	46,80	46,80
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Location déshumidificateur par jour	1	1925,00	1925,00
TOTAL H.T.				2060,03
T.V.A. a 10,00%				206,00
TOTAL T.T.C.En EURO				2266,03

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 28 Février 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1034305 du 31/10/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR OMAR RAHMATULHAQ

34 Boulevard de Brou

01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 860 806 du 31/10/2025

MDTTDI Mandat cpt tier Travaux divers

1

01-EE-9999--46134000

Dossier : AG7 - AG7SND

Marché : M - 230717001-1

Téléphone : 07.80.53.06.29

09399-00001-00001-00001 H / Type 2 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 31/10/2025

Délai

Date limite exécution : 15/11/2025

Observations

**le locataire ne parle pas très bien le français
tel locataire 07/80/53/06/29**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,71	46,71	4,67	51,38
PL00056 Interventions Diverses instalation d'un desumidificateur	1,00	150,00	150,00	15,00	165,00

Total H.T.	196,71
Total TVA	19,67
Total TTC	216,38

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MAHIEU Régis le 31/10/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA Mandataire de SEMCODA Mandataire de M DUCRET

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **34 Boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☒ Autre (précisez votre qualité) : **Mandataire**

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **31/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1034305